Rapport annuel de gestion 2009-2010

Conseil supérieur de la langue française

Québec

Rapport annuel de gestion
2009-2010

Conseil supérieur de la langue française

Québec

Cette publication a été produite par
le Conseil supérieur de la langue française
800, place D'Youville, 13e étage
Québec (Québec) G1R 3P4
Téléphone : 418 643-2740
Télécopieur : 418 644-7654
Site Internet : www.cslf.gouv.qc.ca
Courriel : cslf@cslf.gouv.qc.ca

Vous trouverez sur le site Internet du Conseil :
les avis, la liste des membres, des communiqués
de presse, des données statistiques et de nombreux
autres renseignements.

© Gouvernement du Québec, 2010

Dépôt légal – 2010
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 1708-2781
ISBN 978-2-550-58850-4 (relié)
ISBN 978-2-550-58849-8 (PDF)

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable de la Charte de la langue française,

Christine St-Pierre
Québec, juillet 2010

Madame Christine St-Pierre
Ministre responsable de l'application
de la Charte de la langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil supérieur de la langue française, conformément à l'article 198 de la Charte de la langue française et à la Loi sur l'administration publique, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,

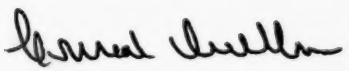

Conrad Ouellon
Québec, juillet 2010

Table des matières

Déclaration sur la fiabilité des données ____ IX

Membres du Conseil supérieur de la langue française ____ X

PREMIÈRE PARTIE

Rapport du président ____ 1

DEUXIÈME PARTIE

Présentation du Conseil supérieur de la langue française

I Le mandat ____ 4

II La composition et le fonctionnement ____ 4

III Les assemblées ____ 4

IV Les ressources humaines et financières ____ 4

V La structure administrative ____ 5

VI Le cadre de gestion ____ 8

TROISIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et de la planification stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2009-2010 ____ 14

II Les résultats ____ 14

Axe d'intervention 1.1

L'usage du français dans l'espace public québécois ____ 14

Axe d'intervention 3.2

L'expertise en matière d'aménagement linguistique ____ 15

Axe d'intervention 4.1

La politique linguistique québécoise ____ 21

Axe d'intervention 4.2

La sensibilisation à la vie en français ____ 23

Axe d'intervention 5.3

La gestion des compétences et des savoirs ____ 25

QUATRIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information ____ 27

ANNEXE I

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française ____ 28

ANNEXE II

Règlement intérieur du Conseil supérieur de la langue française ____ 31

Déclaration sur la fiabilité des données

Les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil supérieur de la langue française relèvent de ma responsabilité et celle-ci porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil supérieur de la langue française énonce :

- la mission, le mandat, les valeurs et les orientations du Conseil;
- les objectifs et les résultats obtenus;
- les données exactes et fiables.

Tout au cours de l'exercice financier, j'ai maintenu des systèmes d'information et des mesures de contrôle appropriés afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique du Conseil.

Je déclare que les renseignements figurant dans le Rapport annuel de gestion 2009-2010 du Conseil correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010.

Le président,

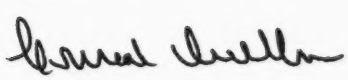

Conrad Ouellon
Québec, juillet 2010

Membres du Conseil supérieur de la langue française

Monsieur Conrad Ouellon est président du Conseil supérieur de la langue française depuis le 18 octobre 2005. Il est titulaire d'un Ph. D. (linguistique) de l'Université Laval. À cette université, il a été directeur du Département de langues et linguistique, vice-doyen de la Faculté des lettres, directeur du Centre international de recherche en aménagement linguistique et directeur-fondateur du programme de maîtrise en orthophonie de la Faculté de médecine.

Madame Diane Blais est associée de la société Ernst & Young. Elle y a fait carrière et a occupé différents postes, dont celui de directrice des services de traduction et de communications, qu'elle a mis sur pied et dont elle a établi la clientèle. Elle a été présidente de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec, puis présidente du Conseil des traducteurs et interprètes du Canada. Elle a également été présidente et membre de divers conseils et comités d'organismes sans but lucratif. Elle siège présentement au conseil d'administration de la Fondation des étoiles. Auteure de plusieurs publications et études, elle a été conférencière au Canada et à l'étranger sur des sujets variés, notamment la qualité, la technologie de l'information, l'analphabétisme et la gestion. En 2008, elle a été récipiendaire de l'Ordre des francophones d'Amérique.

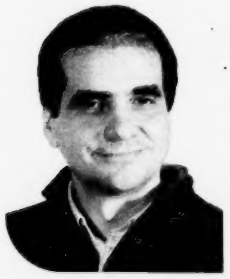

Monsieur Delfino Campanile est organisateur communautaire depuis 24 ans. Il a travaillé principalement au CLSC Parc-Extension à Montréal, où il a mené à bien plusieurs dossiers en matière de développement local et communautaire. Dans le cadre de ses fonctions, il a collaboré à la mise en place de diverses ressources communautaires et instances de concertation dans les secteurs de la jeunesse et de la famille, de l'aménagement urbain et de l'habitation sociale, de l'économie communautaire, de la santé mentale, de l'accueil et de l'intégration des immigrants et des réfugiés.

Monsieur Winston Chan est titulaire d'un doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières et exerce sa profession en pratique privée à Montréal. Fils d'une famille immigrante, il a joué un rôle actif au sein de l'organisme PROMIS dans l'aide aux devoirs en français auprès d'enfants immigrés, et ce, tout au long de ses études secondaires et collégiales. Depuis quelques années, il donne des conférences aux jeunes du secondaire et est « cybermentor » pour Academos, un programme facilitant le choix de carrière des jeunes Québécois.

Madame Mélanie Joly est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en droit européen et comparé de l'Université d'Oxford, au Royaume-Uni. Elle a pratiqué le droit au sein des groupes de litiges commerciaux de grands cabinets juridiques internationaux. Après avoir effectué un stage comme journaliste à la salle des nouvelles de la télévision de Radio-Canada à Montréal, elle est devenue directrice du secteur du développement corporatif au bureau de Montréal de la firme de communications Cohn & Wolfe. Très engagée dans diverses causes sociales, elle est également cofondatrice du groupe de réflexion Génération d'idées.

Monsieur Jocelyn Létourneau est titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire et économie politique du Québec contemporain à l'Université Laval. Il dirige une alliance de recherche universités-communautés (ARUC) sur le thème « Les Canadiens et leurs passés » et est l'auteur d'une quinzaine de livres, dont certains ont été publiés en codirection.

Madame Sylvia Martin-Laforge possède une vaste expérience dans le secteur public, tant fédéral que provincial. Au cours de sa carrière, elle a participé à la mise en œuvre de bon nombre de politiques et de programmes, notamment sur la dualité linguistique, l'équité en emploi, la violence faite aux femmes, la condition féminine. Elle a également été très active auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire, des groupes de femmes et des collectivités autochtones.

Madame Lorraine Pagé est titulaire d'un baccalauréat en éducation et d'un certificat en enseignement de l'audiovisuel. Elle a été enseignante au secondaire et au primaire à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). En 1985, elle est élue à la présidence de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal. Elle a ensuite été présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) de 1988 à 1999, puis directrice des communications jusqu'en 2003. Elle agit maintenant à titre de consultante.

PREMIÈRE PARTIE

Rapport du président

L'an dernier, j'affirmais avec fierté que le Conseil supérieur de la langue française avait réussi à marquer sa place dans l'espace public québécois. Il a poursuivi sur sa lancée en 2009-2010. En effet, au cours des derniers mois, de nombreux aspects du dossier linguistique ont ponctué l'actualité et le Conseil a contribué à l'enrichissement du débat par ses nombreuses interventions.

Le dossier dominant dans le paysage linguistique fut sans contredit le jugement de la Cour suprême du Canada, rendu public le 22 octobre 2009 et déclarant inconstitutionnelle la loi 104 adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en 2002. Rappelons que la loi 104 amendait la Charte de la langue française pour mieux régir l'accès à l'école anglaise. Ce jugement de la Cour suprême a soulevé les passions au Québec et a suscité de vives réactions. Le Conseil supérieur de la langue française, respectant sa mission de conseiller la ministre responsable de l'application de la Charte sur toute question relative à la langue française au Québec, publiait le 4 mars 2010, après plusieurs semaines de travail intensif, l'*Avis sur l'accès à l'école anglaise à la suite du jugement de la Cour suprême du 22 octobre 2009*.

Après une analyse sérieuse des options possibles qui se présentaient au gouvernement pour réagir au jugement de la Cour suprême, les membres du Conseil se sont entendus sur l'unique voie sur laquelle l'État, selon eux, devrait s'engager, c'est-à-dire l'assujettissement des écoles privées non subventionnées à la Charte de la langue française. L'application de cette recommandation ferait disparaître les écoles passerelles, dont la fréquentation pouvait rendre admissibles à l'école anglaise subventionnée des élèves qui, autrement, n'auraient pu l'être au regard de la Charte.

Les recommandations du Conseil s'appuient sur quelques principes. Le premier affirme l'égalité des chances pour tous les citoyens. On ne peut accepter en effet, ne serait-ce qu'au nom de l'équité, que l'on puisse acheter, pour ses enfants et ses descendants, un droit constitutionnel à l'enseignement en anglais au Québec dans des écoles financées par l'État. Le deuxième principe soutient que l'utilisation de subterfuges pour contourner la loi est inacceptable, tout autant que la mise sur pied d'institutions visant ce contournement. Enfin, on ne peut non plus accepter, par principe, la création d'une seconde classe d'immigrants; alors que les enfants des immigrants doivent fréquenter l'école française, certains d'entre eux, souvent plus fortunés, pourraient aller à l'école anglaise non subventionnée, obtenant ainsi éventuellement le droit de fréquenter l'école anglaise publique ou privée subventionnée.

Dans son avis, le Conseil reconnaît d'emblée l'existence de droits particuliers pour la communauté anglophone historique du Québec et du Canada, mais réaffirme

l'obligation de l'État de fournir aux nouveaux arrivants le moyen de s'intégrer au Québec français, où ils ont choisi librement de vivre et de s'installer, en toute connaissance, présumons-nous, du caractère unilingue du Québec.

La prise de position du Conseil replaçait le dossier de la loi 104 sur la place publique. Parallèlement, le gouvernement du Québec préparait sa réponse au jugement de la Cour suprême de façon à se conformer à l'obligation de rendre publique sa position avant octobre 2010. Le Conseil suit avec grand intérêt les suites données à ce jugement.

Si l'avis sur l'accès à l'école anglaise a occupé une place importante dans les travaux du Conseil, notre organisme a également poursuivi sa réflexion sur le suivi de la situation linguistique au Québec. On se rappellera qu'en mars 2008, à la suite de la publication du *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002-2007*, le Conseil s'était engagé à réagir sur différents aspects ayant trait à ce rapport. Il entendait traiter des notions de maîtrise et de qualité de la langue, de la question de la norme, de même que de considérations à prendre en compte dans un prochain rapport quinquennal. La position du Conseil sur ces points a donné lieu à la publication de trois documents d'information.

Rendu public en octobre 2009, *Suivre l'évolution de la situation linguistique au Québec au XXIe siècle* est un texte qui propose différentes mesures visant l'amélioration progressive du rapport quinquennal produit par l'Office québécois de la langue française afin qu'il devienne, au fil du temps, l'instrument incontournable pour toute personne qui souhaite obtenir un portrait juste de la situation linguistique au Québec ou en rendre compte.

En lien avec ce texte, une seconde publication, intitulée *Réflexion sur la place que devraient occuper les notions de « maîtrise » et de « qualité » de la langue dans un rapport sur la situation linguistique au Québec*, souhaite que le rapport quinquennal sur l'évolution de la situation linguistique au Québec insiste davantage sur l'état des performances linguistiques des locuteurs du français que sur la description de la langue elle-même. Autrement dit, l'insistance devrait porter d'abord et avant tout sur la maîtrise de la langue, dossier prioritaire selon le Conseil.

Dans la foulée de ces prises de position, le Conseil a cru bon de réitérer, et préciser, sa position sur la norme linguistique. La publication *La question de la norme linguistique* décrit à grands traits le concept de « norme » tel qu'il est généralement compris en linguistique. Ce texte se fonde en grande partie sur des positions prises par l'Office québécois de la langue française. Par la parution de cet écrit, le Conseil ne vise pas à soumettre un examen complet de la question de la norme linguistique au Québec, sujet sensible et éminemment complexe. Il reprend plutôt une position que j'ai maintes fois reprise et expliquée lors des mes allocutions publiques. La norme commune de référence est le fruit de siècles d'évolution et de codification. On peut la qualifier de *norme standard* ou encore de *norme internationale*. Elle sert de norme à une pluralité de communautés francophones, dont celle du Québec.

En avril 2009, le Conseil, en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde, a organisé un important forum sous le thème *Le français, une langue pour tout et pour tous?* Cet événement, tenu à Montréal, a permis à plusieurs intervenants, citoyens, spécialistes et personnalités connues de prendre la parole sur divers sujets touchant l'univers linguistique québécois. Ce forum visait, entre autres, à identifier des solutions concrètes pour positionner le français comme outil de développement d'une société ouverte sur la diversité. Un livre publié en novembre dernier fait état de la teneur des échanges et de leur richesse.

Le Conseil a également poursuivi sa collaboration avec les responsables des organismes linguistiques de la Communauté française de Belgique, de la France et de la Suisse romande en participant à la rencontre annuelle qui se déroulait à Liège, à l'automne 2009. Cette rencontre a notamment permis l'adoption d'une déclaration commune instituant le réseau OPALE qui se donne pour mission, entre autres, de réaffirmer la nécessité d'une politique linguistique, tant pour les dirigeants que pour les citoyens. Le réseau espère également améliorer la visibilité et la portée des actions des partenaires en faisant clairement apparaître leur caractère concerté.

Au cours du dernier exercice, le Conseil a investi beaucoup d'énergie dans sa mission d'information. En août 2009, après plus d'un an de travail laborieux, le Conseil a mis en ligne son nouveau site Internet. Ce site à l'allure rajeunie et à la présentation conviviale répond directement à une demande formulée au Conseil par la ministre responsable de la Charte de la langue française dans son plan d'action *Réussir ensemble en français*. Par ce projet de refonte, le Conseil a voulu, entre autres, développer une section destinée à un public composé de jeunes adultes; elle vise à permettre un accès facile à une information vulgarisée sur différents domaines d'application de la Charte de la langue française. L'équipe des communications du Conseil continue à enrichir chaque jour cet outil pour qu'il devienne au fil des ans une référence incontournable en matière d'information sur la langue française.

Le Conseil supérieur de la langue française a élaboré en 2009-2010 un vaste projet de recherche dont l'objectif est d'obtenir une lecture actuelle des comportements linguistiques de la population québécoise. Cette enquête vise aussi à identifier et à mesurer l'importance des changements de comportements linguistiques et d'attitudes ou de représentations à l'égard du français qui sont en train de se produire, notamment entre les moins de 35 ans et les plus de 35 ans, sous l'effet de multiples facteurs sociaux, culturels, économiques et technologiques renforcés notamment par la mondialisation de l'information et l'ouverture des marchés. Une attention particulière est donnée à la région de Montréal. Un vaste sondage réalisé au cours de l'hiver 2010 nous fournira les données de base de cet important projet qui occupera le Conseil au cours des deux prochaines années.

DEUXIÈME PARTIE

Présentation du Conseil supérieur de la langue française

I Le mandat

Créé par la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11), le Conseil supérieur de la langue française a été institué le 1er octobre 2002 par la Loi modifiant la Charte de la langue française (projet de loi 104), laquelle a été sanctionnée le 13 juin 2002. Il succède ainsi au Conseil de la langue française, qui avait été créé en 1977 par cette même charte.

Le Conseil tire son mandat du titre IV :

« Le Conseil a pour mission de conseiller le ministre responsable de l'application de la présente loi sur toute question relative à la langue française au Québec.

« À ce titre, le Conseil :

1) donne son avis au ministre sur toute question que celui-ci lui soumet;

2) saisit le ministre de toute question qui, selon lui, appelle l'attention du gouvernement. (Article 187)

« Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil peut :

1) recevoir et entendre les observations de personnes ou de groupes;

2) effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires.

« En outre, il peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec. » (Article 188.)

II La composition et le fonctionnement

Le Conseil supérieur de la langue française est composé de huit membres nommés par le gouvernement :

- un président, chargé de la direction et de l'administration du Conseil, dont le mandat est d'au plus cinq ans;
- sept personnes, après consultation d'organismes représentatifs des consommateurs, des milieux de l'éducation, des communautés culturelles, des syndicats et du patronat, pour un mandat d'au plus cinq ans.

III Les assemblées

Le Conseil supérieur de la langue française a tenu six assemblées ordinaires pendant l'exercice 2009-2010.

Assemblées du Conseil supérieur de la langue française 2009-2010

Date	Numéro de l'assemblée	Lieu
22 mai 2009	45e assemblée	Montréal
12 juin 2009	46e assemblée	Montréal
18 septembre 2009	47e assemblée	Montréal
20 novembre 2009	48e assemblée	Montréal
29 janvier 2010	49e assemblée	Montréal
23 février 2010	50e assemblée	Montréal

IV Les ressources humaines et financières

Les membres du Conseil peuvent compter, dans l'exécution de leur mandat, sur un personnel permanent qui assure le secrétariat, la recherche, l'administration et les communications.

A. Le personnel permanent

Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010, l'effectif autorisé était de seize postes, soit un poste de personnel hors cadre, deux postes de cadres, huit postes de professionnels et cinq postes réservés au personnel de soutien.

Effectif autorisé par le Conseil du trésor en 2009-2010 — Du 1er avril 2009 au 31 mars 2010

	Hors cadre	Cadre	Professionnel	Technicien	Personnel de soutien	Total
Total	1	2	8	0	5	16

B. Les ressources financières

Pour l'exercice 2009-2010, le Conseil avait à sa disposition des crédits qui s'élevaient à 1 588 800 $. Afin de rendre compte de données financières justes et comparables, le tableau suivant fait état des dépenses pour les années 2008-2009 et 2009-2010.

État du budget pour l'année 2009-2010

Tableau comparatif des dépenses pour l'année 2008-2009 et 2009-2010

	2008-2009 ($)	2009-2010 ($)
Budget de dépenses		
Rémunération	849 616	822 226
Fonctionnement*	584 976	705 537
Transfert	15 000	15 000
Total	**1 449 592**	**1 542 763**
Budget d'investissement		
Immobilisations	**10 100**	**1 559**

* Y compris les dépenses d'amortissement.

C. Les ressources informationnelles

Le Conseil a poursuivi le projet de refonte de son site Internet visant plusieurs objectifs, dont :

- moderniser le site pour le rendre plus attrayant et convivial (tant sur le plan du graphisme que de l'ergonomie);
- renouveler l'image du Conseil pour en faire une référence incontournable en matière d'information sur la situation linguistique du Québec;
- élaborer un nouveau contenu présentant de l'information pratique et accessible sur ce que signifie « Vivre en français au Québec »;
- diffuser de l'information générale sur la situation linguistique, à partir d'événements de l'actualité;
- répondre aux besoins des jeunes en matière d'information;
- permettre au citoyen de porter un jugement plus éclairé sur la situation linguistique québécoise;
- permettre à des usagers qui ne sont pas informaticiens de participer à la mise à jour de l'information et à l'intégration de contenu dans le site (gestion autonome du contenu).

L'atteinte de ces objectifs passe par une présentation visuelle rafraîchie de l'information qu'on trouve déjà dans le site. Pour atteindre un public plus jeune et moins spécialiste, une section jeunesse abordant les questions inhérentes à la vie en français au Québec a été conçue.

V La structure administrative

Le président, le directeur général, également responsable de la recherche, et le directeur de l'administration et des communications s'appuient sur les membres du personnel œuvrant dans les secteurs du secrétariat du bureau du président, de l'administration, des communications et de la recherche.

Le secrétariat du bureau du président

Le Secrétariat du bureau du président effectue le suivi de la correspondance, la préparation et l'envoi des documents destinés aux membres du Conseil, de même que la préparation des réunions. Il s'occupe

de l'agenda du président, planifie ses rencontres et organise ses déplacements.

L'administration

Le Service de l'administration est responsable de la coordination, du suivi et du soutien administratif, financier et en ressources humaines des activités du Conseil. À cette fin, il répond aux demandes de renseignements provenant des organismes gouvernementaux. Il prépare les documents relatifs à l'étude des crédits par l'Assemblée nationale. Il lui incombe aussi de voir à la mise en œuvre des différentes politiques administratives du gouvernement et de s'assurer que l'organisme les respecte. Le Service de l'administration veille à la préparation des documents destinés à la publication et il s'assure en outre du suivi des documents administratifs. Il coordonne la rédaction du rapport annuel de gestion et du plan d'action de développement durable.

Les communications

Le Service des communications a la responsabilité des communications internes et externes du Conseil, des relations avec les médias, de la mise à jour du site Internet et du site intranet, de la base de données du Conseil ainsi que des publications et du bulletin électronique *Francoscope*. Ce service est aussi responsable des activités relatives à l'attribution des prix de journalisme Jules-Fournier et Raymond-Charette, de l'Ordre des francophones d'Amérique, du Prix du 3-Juillet-1608 ainsi que du prix littéraire Émile-Ollivier. Il assure en outre le secrétariat des assemblées du Conseil.

La recherche

Le Service de la recherche se consacre à l'analyse de toute question relative à la langue française au Québec et présente le résultat de ses recherches aux membres du Conseil. Ce service prépare aussi des dossiers de diagnostic et de prise de position qu'il soumet aux membres du Conseil pour discussion, établissement de consensus sur les prises de position et dernière approbation des documents. Il participe également à la mise en œuvre de la planification stratégique du Conseil et en assure le suivi.

Organigramme du Conseil supérieur de la langue française

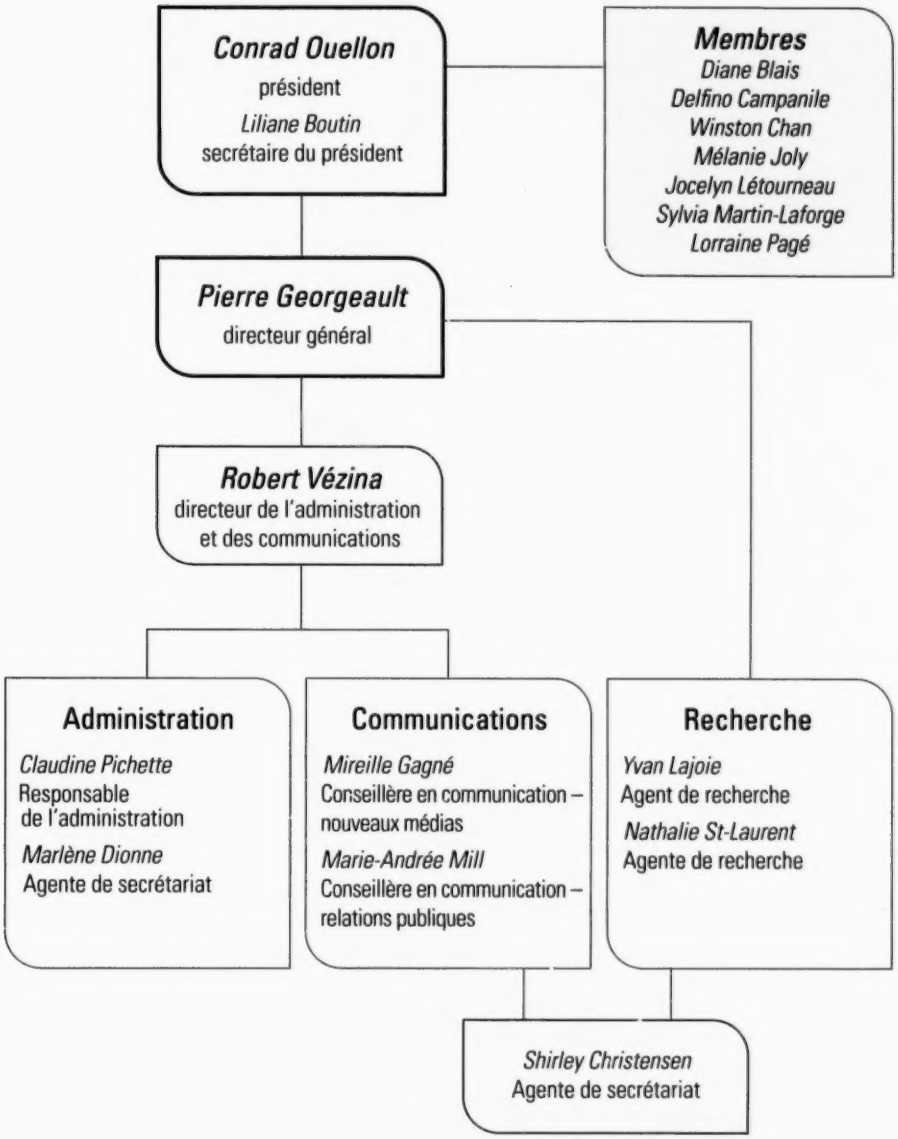

VI Le cadre de gestion

La planification stratégique et les politiques intérieures

En août 2009, le Conseil supérieur de la langue française, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, le Secrétariat à la politique linguistique et la Commission de toponymie du Québec, a transmis à la ministre responsable de la Charte de la langue française son *Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014*. Ce document a été déposé à l'Assemblée nationale le 19 novembre 2009. Les membres du Conseil ont tenu compte de ce plan dans la planification des activités du Conseil. La troisième partie du *Rapport annuel de gestion 2009-2010* relative à la présentation des résultats permet de voir comment cette planification stratégique a constitué un point d'ancrage pour les différentes activités du Conseil au cours du présent exercice.

En outre, le Conseil supérieur de la langue française a adopté, au fil des ans, des politiques et des règles administratives lui permettant d'assurer la cohérence de ses actions et de répondre de manière pertinente aux exigences de l'administration publique québécoise.

La politique linguistique

Au cours de l'année 2009-2010, le Conseil supérieur de la langue française a veillé à l'application du point 22 de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Il s'est assuré de la qualité de la langue en soumettant à une révision linguistique ses documents de recherche, les textes qui servent à ses activités de relations publiques et ceux qu'il publie dans son site Internet. Étant donné son mandat d'exemplarité sur le plan linguistique, le Conseil se fait un point d'honneur d'accorder la plus grande importance à la qualité de tous ses textes. De plus, il s'est conformé aux directives administratives, notamment en ce qui a trait à la langue des contrats et des documents et en ce qui concerne le matériel informatique.

Le Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Le Conseil supérieur de la langue française a adopté, à sa 2e assemblée du 13 décembre 2002, le Code d'éthique et de déontologie qui régit le comportement de ses membres, conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics. Chacun des membres du Conseil a reçu un exemplaire du Code et, depuis son adoption, aucun manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie n'a été signalé.

Le Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique

Le répondant en matière d'éthique et de déontologie au Conseil est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise. En tant que répondant, il a comme responsabilité première de faire en sorte que l'éthique devienne une valeur fondamentale qui doit guider les décisions et les actions de chaque membre du personnel. Plus précisément, il doit veiller à ce que le Conseil se conforme en tous points aux exigences de la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise et respecte les dispositions du Règlement sur l'éthique et la discipline dans la fonction publique. Pendant l'exercice financier 2009-2010, le répondant a assisté aux sessions de formation organisées par le Secrétariat du Conseil du trésor et aux rencontres du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique québécoise. En mai 2009, il a participé au 10e colloque annuel de l'Association des praticiens en éthique du Canada (APEC/EPAC), région Québec, dont le thème était *Garder l'éthique « vivante » dans l'organisation*.

La politique sur les renseignements personnels et l'accès à l'information

Le Conseil s'est doté d'une politique garantissant la protection des renseignements personnels contenus dans ses documents administratifs, et ce, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes

publics et sur la protection des renseignements personnels. La responsabilité du dossier a été confiée au Service des communications. Le Conseil se conforme actuellement aux exigences de la Loi et tend, dans la mesure du possible, à augmenter son niveau de protection des renseignements personnels. Conformément à cette loi, le Conseil a procédé à la création sur son site Internet d'une section réservée à l'accès à l'information. Le Conseil a amorcé en 2009-2010 la réalisation d'un plan de classification des documents qui sera publié au cours de l'exercice 2010-2011.

Au cours du dernier exercice, le Conseil a reçu une demande d'accès à l'information, laquelle a été traitée conformément aux dispositions de la Loi.

La politique sur l'accès à l'égalité en emploi

Même si son personnel est peu nombreux, le Conseil s'est appliqué à respecter les programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les communautés culturelles et les personnes handicapées, lesquels ont pour objet d'éliminer les obstacles qui pourraient empêcher ces personnes d'accéder à des postes de la fonction publique.

La politique concernant la santé des personnes au travail dans la fonction publique

Le Conseil considère que le milieu de travail doit favoriser la santé, la sécurité et le respect des personnes sur les plans physique et psychologique, car ces préoccupations font partie des exigences de la loi et sont essentielles à la bonne marche des activités de l'organisme. À cette fin, il s'assure que son personnel utilise des équipements adaptés, dans la mesure du possible, aux besoins de chacun et répondant aux normes de l'ergonomie. Pour ce faire, il peut compter sur la collaboration de la Direction des ressources humaines du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Au cours de l'exercice, le Conseil n'a pas eu à déplorer d'accident ni d'incident lié au travail ou à une maladie professionnelle.

Le Plan de modernisation du gouvernement

Le Conseil s'est assuré de respecter les règles relatives au Plan de modernisation du gouvernement 2004-2007, qui limite le recrutement du personnel en fonction d'un taux de remplacement des départs à la retraite fixé à 50 %.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale

Le Conseil a toujours été guidé par les principes de respect et d'équité envers les membres de son personnel dans un esprit de complémentarité des ressources. Durant le dernier exercice, le Conseil n'a pas reçu de demande de renseignements ni de plainte portant sur la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Même si le Conseil n'a pas pour mission de dispenser des services directs à la population, les personnes souffrant d'un handicap ou nécessitant une forme d'aide quelconque peuvent avoir accès facilement aux locaux du Conseil, puisque l'édifice est doté d'un bureau d'accueil des visiteurs au rez-de-chaussée et qu'il répond aux normes gouvernementales sur la sécurité des édifices publics et sur la santé et la sécurité du travail. Les personnes handicapées peuvent également obtenir l'information dont elles ont besoin et prendre connaissance des publications du Conseil, en consultant le site Internet de l'organisation. D'ailleurs, le nouveau site du Conseil, mis en ligne en août 2009, est en voie de respecter les critères du standard SGQRI 008-01 d'accessibilité pour les personnes handicapées. De plus, le Conseil a entamé des démarches afin que le site puisse également répondre aux deux autres standards SGQRI 008-02 et SGQRI 008-03. Enfin, dans le cas où le Conseil ne disposerait pas des ressources nécessaires pour répondre adéquatement à une demande de la part d'une personne handicapée, il pourrait avoir recours aux services compétents du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

La Politique sur le développement durable

Le Conseil a accompli plusieurs actions de développement durable qui tiennent compte de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et des grands principes contenus dans la Loi sur le développement durable. Notamment, il a préparé son premier plan de développement durable, qui a été publié et mis en application au cours de la dernière année. Le compte-rendu des actions commencées ou complétées au cours du dernier exercice est résumé dans le tableau plus bas. Ces actions dénotent, de la part du Conseil, un réel souci de protéger l'environnement, de sauvegarder et de partager le patrimoine culturel collectif et de contribuer à la santé et à la qualité de vie au travail de son personnel.

Tableau de suivi des actions et des gestes du Plan de développement durable 2009-2013

Objectif gouvernemental :

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel :

Informer le personnel du Conseil sur la Stratégie gouvernementale de développement durable.

Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.	– Créer une rubrique sur le développement durable dans le site intranet du Conseil et la mettre à jour régulièrement. – Intégrer les préoccupations de développement durable dans la fonction de veille informatique et diffuser les connaissances sur les résultats de la recherche auprès du personnel du Conseil.	**En développement** – Sujet à l'ordre du jour d'une réunion du personnel en mars 2010. Participation du personnel à un jeu-questionnaire visant la sensibilisation à l'utilisation de produits de papier recyclé.
Cible et indicateurs Taux du personnel joint par les activités de formation et de sensibilisation au développement durable.	Donner la formation de façon que 80 % du personnel du Conseil soit sensibilisé à la démarche de développement durable d'ici 2011, et s'assurer que 50 % du personnel possède une connaissance suffisante de cette démarche pour la prendre en compte dans ses activités quotidiennes d'ici 2013.	
Résultat de l'année	Le Conseil estime que 80 % de son personnel a été sensibilisé une première fois à la démarche de développement durable. Le Conseil entend poursuivre ses efforts pour s'assurer d'atteindre la cible en matière d'assimilation des connaissances.	

Objectif gouvernemental :

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel :

Réduire la consommation des ressources naturelles et matérielles et accroître l'utilisation des moyens électroniques de diffusion.

Action	Gestes	Suivis
Mettre en œuvre des pratiques et des activités respectant les dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.	– Réviser la politique de diffusion et d'impression des documents de façon à réduire le nombre de documents imprimés et postés.	– Diminution de l'impression des diverses publications et recours à l'envoi électronique dans la mesure du possible.
	– Encourager la diminution du nombre d'impressions.	– Sensibilisation faite lors d'une réunion des membres du personnel.
	– Privilégier la version électronique des documents (par exemple, lorsque la version électronique des périodiques existe).	– Poursuite de l'abonnement aux quotidiens électroniques.
	– Utiliser un bac de récupération des piles usées et acheminer celles-ci vers un lieu d'élimination sécuritaire.	– Bac placé dans la salle de reprographie.
	– Diffuser une consigne enjoignant les membres du personnel à éteindre l'écran de leur ordinateur au moment du dîner et à la fin de la journée.	– Sensibilisation faite lors d'une réunion des membres du personnel.
	– Configurer les écrans de sorte que le mode de veille s'active après dix minutes.	– À faire.
	– Informer le personnel sur la façon d'effectuer des impressions de documents recto verso.	– Configuration de l'impression recto verso automatique sur les postes de chaque membre du personnel à l'automne 2009.
Cible et indicateurs Mettre en œuvre des gestes pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs de gestion environnementale.	État d'avancement de la mise en œuvre des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale ainsi que de la mise en œuvre de pratiques d'acquisition écoresponsable.	
Résultat de l'année	Le Conseil note une augmentation de la sensibilisation du personnel à l'économie de ressources naturelles et matérielles.	

Objectif gouvernemental :

Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique.

Objectif organisationnel :

Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec[1].

1. « [...] la langue française est devenue avec le temps le symbole identitaire, l'élément rassembleur, le facteur de cohésion et de développement de la société québécoise. » (CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE, *Le français au Québec : 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2003, p. XXX.)

Action	Gestes	Suivis
Mener des activités pour mettre en valeur la maîtrise du français, particulièrement à l'écrit, comme facteur d'employabilité et de participation citoyenne, et pour promouvoir la diversité linguistique dans les communications supranationales.	– En 2009, effectuer la refonte du site Internet de façon à le rendre plus attrayant et plus facilement accessible à la population. – Faciliter la consultation, sur le site Internet, des principales publications du Conseil. – Participer à des activités ou prendre des positions destinées à sensibiliser la population à l'importance de maîtriser la langue française.	– Refonte complétée et nouveau site mis en ligne en août 2009. – Nouvelle bibliothèque virtuelle plus accessible avec un moteur de recherche plus performant. – Tenue du forum *Le français, une langue pour tout et pour tous?* – Trois prises de position ont été publiées par le Conseil. – Trois conférences ont été prononcées par le président et une par un membre de la direction.
Cible et indicateurs Sensibiliser un plus large segment de la population à l'importance de la maîtrise du français.	Nombre de nouveaux documents publiés. Nombre d'activités de sensibilisation. Nombre de documents d'information sur la maîtrise de la langue française rendus accessibles sur le site du Conseil.	
Résultat de l'année	Les différents gestes posés par le Conseil lui permettent d'affirmer que l'objectif est atteint.	

Objectif gouvernemental :

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel :

Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et souligner la vitalité du français.

Action	Gestes	Suivis
Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec; accomplir des activités et produire des publications visant la promotion et la valorisation de la vie en français dans l'espace public ou soutenir de telles activités et publications.	– En 2009, organiser, avec la collaboration de l'Institut du Nouveau Monde, le forum *Le français, une langue pour tout et pour tous?*, qui réunira des conférenciers issus des différents milieux socioéconomiques et culturels. – Créer une section jeunesse dans le site du Conseil. – Participer à des rencontres et en organiser (réunions, colloques, congrès), au Québec et à l'extérieur du Québec, pour faire la promotion de la politique linguistique québécoise.	– Activité réalisée avec succès en avril 2009. – Section créée et diffusée depuis août 2009. – Participation à plusieurs colloques et séminaires au Québec. Participation à un colloque en Belgique. Participation à la rencontre annuelle des responsables des organismes linguistiques en Belgique.

Cible et indicateurs Sensibiliser la population, particulièrement les jeunes de moins de 35 ans, à l'importance de l'usage du français au Québec.	Nombre d'activités de promotion (colloques, congrès, rencontres), de discours, de conférences et d'allocutions relatifs à la politique linguistique québécoise, au Québec et à l'extérieur du Québec.
Résultat de l'année	Les différents gestes posés par le Conseil lui permettent d'affirmer que l'objectif est atteint.

Objectif gouvernemental :

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

Objectif organisationnel :

Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et souligner la vitalité du français.

Action	Gestes	Suivis
Reconnaître les engagements individuels et collectifs en faveur du français.	– S'associer au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.	– Partenariat établi pour la remise du prix littéraire Émile-Ollivier.
	– Déplacer la cérémonie de remise de la distinction et des prix dans un autre lieu et reporter l'événement à l'automne.	– La cérémonie s'est déroulée le 30 septembre 2009. Le lieu est demeuré inchangé.
	– Poursuivre les activités relatives à la remise de l'Ordre des francophones d'Amérique et des différents prix décernés par le Conseil pour souligner le travail de personnes et de groupes en faveur de la langue française.	– L'Ordre des francophones d'Amérique a été remis le 30 septembre 2009. L'appel de candidatures pour la remise de 2010 s'est tenu de février à avril 2010.

Cible et indicateurs Augmenter la visibilité des activités de reconnaissance du Conseil.	Les différents prix remis et l'incidence médiatique des activités.
Résultat de l'année	Le Conseil a noté une augmentation de l'attention médiatique auprès du lauréat du prix littéraire Émile-Ollivier. Le Conseil a profité d'une bonne visibilité au Salon du livre de Québec. Un autocollant pour identifier le prix a été apposé sur le roman primé, ce qui permet une augmentation de la notoriété du prix.

Demandes des organismes de contrôle

En plus de veiller au respect des mesures mises en place à l'intérieur de l'organisme, le Conseil a donné suite aux différentes demandes venant de divers organismes de contrôle, de vérification et de coordination de l'administration publique.

TROISIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission conseil et de la planification stratégique

I La portée du Rapport annuel de gestion 2009-2010

En conformité avec sa mission et les orientations définies dans le Plan stratégique en matière de politique linguistique 2009-2014, le Conseil livre, dans les pages qui suivent, le résultat de ses études et travaux de recherche, de ses activités de reconnaissance et de participation au rayonnement de la langue française, de coopération internationale et de communications pour l'exercice 2009-2010. Ce rapport n'inclut cependant pas une déclaration de services aux citoyens, étant donné que le Conseil n'offre pas de services directs à la population et qu'il ne gère pas de programmes.

II Les résultats

Dans le cadre de l'orientation 1 du plan stratégique, *Renforcer la place du français dans les milieux de travail et dans les services au public*, le Conseil supérieur de la langue française a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 1.1

L'usage du français dans l'espace public québécois

Objectif 1

Travailler à la mise en œuvre et au suivi du plan d'action Réussir ensemble en français.

RÉSULTATS

Refonte du site Internet du Conseil et mise en ligne d'une nouvelle section thématique.

Profitant de la refonte de son site Internet, et conformément au plan d'action *Réussir ensemble en français*, le Conseil supérieur de la langue française a développé un nouvel outil de communication sur la langue française. Il s'agit de la section *Vivre en français au Québec*, disponible sur le nouveau site Internet du Conseil. Cette section diffuse de l'information pratique sur les différents aspects de la politique linguistique du Québec. Une version abrégée et vulgarisée de cette section, illustrée par un bédéiste québécois, est également accessible. Intitulée *Menu express*, elle s'adresse avant tout à un public composé de jeunes internautes âgés de 18 à 35 ans.

Objectifs poursuivis par la refonte du site Internet du Conseil :

- Moderniser le site Internet du Conseil pour le rendre plus attrayant et convivial.
- Repositionner l'image du Conseil pour en faire une référence incontournable en matière d'information sur la situation linguistique du Québec.
- Développer un nouveau contenu diffusant de l'information pratique et accessible sur ce que signifie *Vivre en français au Québec*.
- Diffuser de l'information générale sur la situation linguistique, à partir d'événements de l'actualité.
- Répondre aux besoins d'information des jeunes.
- Permettre au citoyen de porter un jugement plus éclairé sur la situation linguistique québécoise.

Les travaux de conception et de programmation du nouveau site Internet se sont échelonnés de février à août 2009. En avril 2009, le Conseil a collaboré avec le Secrétariat à la jeunesse pour déterminer un moyen de former des groupes de jeunes qui testent et commentent les premières maquettes du nouveau site Internet. Ces tests ont eu lieu en mai 2009. La mise en ligne du nouveau site s'est effectuée le 28 août 2009.

Dans le cadre de l'orientation 3 du plan stratégique, *Documenter les connaissances sur la situation linguistique et sur des questions touchant la langue française au Québec*, le Conseil supérieur de la langue française a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 3.2

L'expertise en matière d'aménagement linguistique

Objectif 1

Contribuer à la réflexion touchant l'actualisation de la politique linguistique au regard des défis de la société québécoise.

Objectif 2

Maintenir et développer les connaissances en matière d'aménagement linguistique.

RÉSULTATS

Prise de position 1

***Avis sur l'accès à l'école anglaise à la suite du jugement de la Cour suprême du 22 octobre 2009,* Conseil supérieur de la langue française, mars 2010, 55 p.**

Dans cet avis, présenté en conférence de presse le 4 mars 2010, le Conseil recommande principalement d'assujettir les écoles privées non subventionnées à la Charte de la langue française.

Selon le Conseil, cette recommandation mettrait fin au phénomène des écoles « passerelles », dont la fréquentation pouvait rendre admissibles à l'école anglaise subventionnée des élèves qui, autrement, ne l'étaient pas au regard de la Charte de la langue française. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une telle mesure couperait court à d'éventuelles démarches de contestation judiciaire de la part de parents d'élèves non admissibles à l'école anglaise subventionnée, étant donné que les nouvelles règles toucheraient plutôt l'école privée non subventionnée, qui devrait se conformer à la Charte de la langue française.

Ne seraient pas concernés par cette mesure les anglophones québécois ou canadiens qui satisfont aux critères de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte de la langue française, les résidents temporaires et les parents des enfants qui bénéficient d'une exemption spéciale de la ministre en raison de troubles d'apprentissage ou d'une situation familiale ou humanitaire particulière.

Cette recommandation est la suite logique de la réflexion entamée par le Conseil en 2009. Rappelons que le Conseil avait alors énoncé, par voie de communiqué, une série de principes fondamentaux concernant la langue d'enseignement au Québec. Selon ces principes, il n'est pas acceptable d'acheter, pour ses enfants et ses descendants, un droit à l'enseignement en anglais dispensé dans des écoles financées par l'État. Les principes d'égalité et d'équité doivent être pris en compte. De plus, l'école doit demeurer au cœur de la cohésion sociale, particulièrement lorsqu'il s'agit d'enfants immigrants. Comme le rappelle l'avis rendu public par le Conseil en juin 2008 (*Le français, langue de cohésion sociale*), c'est par la fréquentation de l'école française que les enfants de parents immigrants parviendront le mieux à maîtriser le français et à s'intégrer à la société québécoise. Par ailleurs, comme la Cour suprême l'a énoncé dans son jugement concernant l'affaire Nguyen, l'utilisation de subterfuges ou d'illégalités pour contourner la loi est inacceptable, tout autant que la mise sur pied d'institutions qui permettent ce contournement.

Le Conseil supérieur de la langue française considère que le Québec ne peut accepter de voir remises en question ses orientations sociales fondamentales. Celles-ci permettent de bâtir une cohésion sociale autour d'une langue commune, le français. La situation doit être claire pour toutes les personnes qui font le choix d'immigrer au Québec : tous leurs enfants doivent fréquenter l'école française, à l'exception des cas énumérés plus tôt.

Le Conseil recommande également de poursuivre la recherche de consensus et de réaffirmer régulièrement et au plus haut niveau politique la volonté du Québec de vivre en français. De plus, il met en garde

contre les démarches de type administratif, comme la proposition d'analyser de manière qualitative le parcours scolaire des élèves, qui pourraient entraîner des contestations à répétition, paralysantes et coûteuses pour tous. Le Conseil est d'avis qu'il faut redonner au politique la place qu'il devrait avoir, et ce, afin de préserver la paix linguistique que l'on connaît depuis de nombreuses années au Québec.

Prise de position 2

***Suivre l'évolution de la situation linguistique au Québec au xxi^e siècle,* Conseil supérieur de la langue française, octobre 2009, 21 p.**

En 2002, le législateur modifiait la Charte de la langue française et confiait, entre autres, un nouveau mandat à l'Office québécois de la langue française. Il devait surveiller « l'évolution de la situation linguistique au Québec et en [faire] rapport au moins tous les cinq ans au ministre, notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française ainsi qu'aux comportements et attitudes des différents groupes linguistiques ». En 2008, l'Office a rendu public son premier rapport. Le Conseil supérieur de la langue française a déjà réagi à celui-ci, particulièrement aux chapitres 2 et 4, dans un avis rendu public en juin 2008 et intitulé *Le français, langue de cohésion sociale*. Depuis, comme il l'avait annoncé, le Conseil a poursuivi son étude, mais en ne considérant que l'usage et le statut des langues (français ou anglais), l'évolution de la maîtrise du français étant abordée dans un autre texte. Ce document traite de la conception d'ensemble d'un rapport portant sur cette dimension particulière de la situation linguistique et tente essentiellement de répondre à la question suivante : le rapport de l'Office québécois de la langue française, comme présenté, répond-il aux questions que l'on se pose sur la situation linguistique au Québec? La réponse à cette question risquera sans doute d'être toujours incomplète, car il faudrait couvrir tellement de facettes pour répondre aux questions formulées par les citoyens ou les experts que le rapport à produire serait trop volumineux et ferait perdre le fil au lecteur, même averti. Mener une telle entreprise exige un travail énorme, une rigueur à toute épreuve et des budgets en conséquence. Néanmoins, il y a sûrement moyen d'améliorer progressivement ce rapport pour qu'il devienne, au fil du temps, l'instrument incontournable pour toute personne qui veut connaître la situation linguistique au Québec ou en rendre compte. C'est dans cet esprit constructif que le Conseil a mené sa réflexion. Il propose de grandes lignes éditoriales qu'il faudrait chercher à respecter dans les prochains rapports et soulève quelques questions méthodologiques. Le Conseil propose certaines lignes directrices pour choisir et ordonner les indicateurs, pour régler des questions méthodologiques ainsi que pour présenter les résultats.

1. LIGNES ÉDITORIALES POUR LE CHOIX DES INDICATEURS

1.1. Concilier analyse de la situation et objectifs de la politique publique

1.2. Tenir compte de la situation et des défis linguistiques du xxi^e siècle

1.2.1. Les effets de la mondialisation

1.2.2. La diversification croissante de la population québécoise

1.3. Articuler description et analyse

2. REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES

2.1. Avoir les séries de données les plus pertinentes et longues possibles

2.2. Tenir compte du lieu où se jouent les interactions linguistiques et prêter une attention particulière aux espaces socioéconomiques et sociolinguistiques

Le Conseil supérieur de la langue française est d'avis qu'il faut ajuster la tradition des études sociolinguistiques des années 1960 et 1970 aux réalités des années 2000. La prise en compte des effets de la mondialisation et de la diversification de la population québécoise invite à mettre l'accent sur

les usages publics du français que font les citoyens et sur leur représentation du « vivre en français ». Ce faisant, on vise à rendre compte des objectifs premiers de la politique linguistique et de la Charte de la langue française, mais on rejoint aussi l'enjeu politique actuel des sociétés ouvertes à l'immigration de faire de la langue officielle et commune la langue de la cohésion sociale, de la réussite (d'où l'importance accordée à l'usage et au statut de la langue) et de l'égalité entre les citoyens. Cependant, les données sur la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la connaissance de l'anglais et du français conservent toute leur importance. Elles servent, entre autres, à expliquer l'évolution de l'usage du français. Par ailleurs, dans le cas des personnes immigrantes, on doit raffiner l'analyse par la prise en compte des régions d'origine et des périodes d'immigration; mieux connaître la situation permet de mieux évaluer la portée des politiques de francisation et d'intégration et de les ajuster au besoin. Le Conseil considère aussi qu'un rapport n'est pas une collection d'indicateurs. Il faut arriver à décrire la dynamique sociolinguistique à l'œuvre et mettre en évidence les variables qui jouent favorablement ou défavorablement sur la situation pour justifier, de façon éclairée, les raisons d'agir.

Pour ce faire, le Conseil considère qu'il faut adopter une orientation plus sociolinguistique que démolinguistique. Il faut en outre, sur le plan méthodologique, en arriver à constituer les séries de données les plus longues possibles, au prix d'un compromis technique raisonnable, pour bien mettre en évidence les facteurs sociologiques à l'œuvre sur l'ensemble de la période historique étudiée.

Le Conseil met aussi l'accent sur l'importance d'adopter une approche dynamique où ce sont les interactions linguistiques qui sont objets d'étude et où on prête une attention particulière, tant pour la description des situations que pour la comparaison des comportements des groupes linguistiques, aux espaces socioéconomiques et sociolinguistiques pertinents.

Enfin, le Conseil est conscient de la difficulté d'une telle opération. Les contraintes sont nombreuses et de tous ordres : financier, scientifique, politique, temporel. Il estime, néanmoins, qu'il est possible de concilier la mise en place d'enquêtes sectorielles approfondies sur l'usage des langues dans la vie publique (qui devraient prendre le pas sur l'exploitation des données du recensement), la publication quinquennale des résultats du recensement et l'obligation légale de publication quinquennale d'un rapport sur l'évolution de la situation linguistique. Il estime en outre qu'il est possible de concilier les coûts, la taille nécessaire de l'équipe de recherche et la pertinence sociolinguistique de mettre à jour les données pour produire un rapport qui soit incontournable pour les gestionnaires de la politique linguistique et pour qui veut connaître, comprendre ou expliquer la situation linguistique au Québec en ce début du XXIe siècle.

Prise de position 3

***Réflexion sur la place que devraient occuper les notions de « maîtrise » et de « qualité » de la langue dans un rapport sur la situation linguistique au Québec,* Conseil supérieur de la langue française, octobre 2009, 22 p.**

Dans la foulée de la publication du *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002-2007*, le Conseil s'est engagé à réfléchir sur les notions de maîtrise et de qualité de la langue. Le fruit de cette réflexion, intitulée *Réflexion sur la place que devraient occuper les notions de « maîtrise » et de « qualité » de la langue dans un rapport sur la situation linguistique au Québec*, a été rendu public par le Conseil en octobre 2009.

Depuis 2002, en vertu de la Charte de la langue française, l'Office québécois de la langue française a le mandat de surveiller « l'évolution de la situation linguistique au Québec et [d']en [faire] rapport au moins tous les cinq ans au ministre, notamment en ce qui a trait à l'usage et au statut de la langue française ainsi qu'aux comportements et attitudes des différents groupes linguistiques ».

Tel qu'il est décrit dans la Charte, le rapport quinquennal en question s'intéresse d'abord à l'usage et au statut du français au Québec, c'est-à-dire à la dynamique qui caractérise l'emploi du français par rapport à l'anglais et aux autres langues dans l'espace public québécois. L'objet central de ce questionnement est ce qu'on appelle le statut de la langue (parfois appelé *statut sociolinguistique*). Par *statut* d'une langue, on entend la place qu'elle occupe dans le paysage linguistique d'une société (fonctions qu'elle remplit, domaines d'activités concernés, degré de reconnaissance attribué à cette langue).

Cela dit, quand on parle d'usage de la langue française, on peut aussi tenir pour acquis que la dimension qualitative ne soit pas pour autant exclue. Autrement dit, l'état de la langue en elle-même intéresse également le législateur. Les linguistes parlent alors du *corpus* de la langue. Il faut toutefois apporter une précision fondamentale : ce qui est visé plus particulièrement dans la description du rapport demandé à l'Office, c'est l'usage du français plutôt que sa nature.

Ainsi, un rapport quinquennal sur l'évolution de la situation linguistique au Québec en ce qui a trait à l'usage de la langue française devrait s'attarder davantage à l'état des performances linguistiques des locuteurs de cette langue qu'à la description de la langue en elle-même. Autrement dit, il doit s'intéresser avant tout à la maîtrise de la langue. Pour maîtriser une langue, il faut en maîtriser les normes sur les plans linguistique et social.

Le Conseil a également réfléchi sur la place que devraient occuper les notions de « maîtrise » et de « qualité » de la langue dans un rapport sur la situation linguistique au Québec. Les enjeux majeurs qui devraient être pris en compte dans un tel rapport quinquennal sont les suivants :

- la maîtrise de la langue :
  - l'apprentissage du français à l'école,
  - la francisation des immigrants,
  - l'alphabétisme (ou *littératie*),
  - les droits du consommateur sur le plan linguistique;
- la qualité de la langue (notamment la question de l'enrichissement des terminologies spécialisées).

Étude 1

- ***La question de la norme linguistique,* par Robert Vézina, octobre 2009, 24 p.**

Ce texte a été conçu pour accompagner le document intitulé *Réflexion sur la place que devraient occuper les notions de « maîtrise » et de « qualité » de la langue dans un rapport sur la situation linguistique au Québec* (Conseil supérieur de la langue française, 2009). Il a comme objectif principal de contribuer à expliquer l'orientation prise par le Conseil dans le dossier de la maîtrise du français.

On y décrit à grands traits le concept de « norme » tel qu'il est généralement compris en linguistique, plus précisément en sociolinguistique. Par conséquent, une attention particulière est portée sur le phénomène de variation linguistique. Ainsi, ce texte n'a nullement la prétention de faire un examen complet de la question de la norme linguistique au Québec, sujet sensible et éminemment complexe. À cet égard, il faut rappeler que la discussion porte avant tout sur la langue écrite – dont la maîtrise est plus facile à mesurer – plutôt que sur la langue parlée.

L'auteur rappelle que les différentes variétés de français, incluant celle du Québec, forment une seule et même langue. Elles s'appuient toutes, pour l'essentiel, sur la même grammaire, la même phonologie et le même vocabulaire. Ce qu'on enseigne dans les écoles des différents pays de la francophonie, c'est le français. La grammaire, la phonologie et le vocabulaire qui sont en partage constituent une norme centrale commune qui fédère l'ensemble des variétés de français en une seule et même langue et confère à celle-ci une certaine stabilité et préserve l'intercompréhension.

La norme commune de référence est quelque chose de « construit », le fruit de siècles d'évolution et de codification. On peut la qualifier de *norme standard* ou encore de *norme internationale*. Elle sert de norme à une pluralité de communautés francophones, dont celle du Québec. Bien qu'historiquement elle trouve sa source surtout en France, elle est désormais « apatride » et n'appartient pas à une communauté francophone plus qu'à une autre; elle ne peut donc être confondue avec une norme exogène (issue de l'extérieur de la communauté) ou endogène (issue de la communauté elle-même). Elle ne peut non plus être confondue tout à fait avec la norme franco-française, parfois appelée *norme hexagonale*, laquelle renvoie avant tout à un concept géolinguistique, et ce, malgré l'influence déterminante que continue d'exercer le français de France sur l'évolution de la norme commune.

Toutefois, cette norme commune comporte une certaine variation d'une communauté à l'autre (variation géographique). Le français en usage au Québec, en Belgique, en Suisse, au Sénégal et en France, par exemple, présente des particularismes relevant des divers niveaux de langue (du plus familier au plus soutenu). Ces particularismes sont généralement plus nombreux dans la langue orale que dans la langue écrite; de même, ils sont plus nombreux dans le style familier que dans le style neutre ou soutenu.

On reconnaît néanmoins que, pour le français, la variation sociale (entre les classes instruites et moins instruites) est désormais plus déterminante que la variation géographique. L'auteur ajoute que le français du Québec ne se limite pas à un seul niveau de langue (le niveau familier) et que les principales difficultés en français écrit éprouvées par les élèves québécois ne sont pas liées aux particularismes géographiques de ce français. En réalité, ces difficultés sont semblables à celles qu'éprouvent les élèves francophones d'autres pays.

Étude 2

- ***La fréquentation du cégep et l'usage des langues dans la vie privée et la vie publique,* par Paul Béland, novembre 2009, 14 p.**

La question d'étendre au cégep l'obligation de fréquenter un établissement de langue française est au cœur de certaines discussions publiques. À ce sujet, plusieurs arguments sont véhiculés dans les médias, dont deux concernant les allophones, qui paraissent inexacts. Le premier prétend que les jeunes immigrants qui fréquentent un cégep anglophone auraient davantage tendance à faire un transfert linguistique vers l'anglais, c'est-à-dire à adopter l anglais comme nouvelle langue d'usage à la maison. Le deuxième argument affirme que la fréquentation d'un cégep anglophone favorise l'insertion des immigrants dans les sphères anglophones du travail et de la vie publique. Ces arguments, bien que basés sur des données recueillies par Statistique Canada lors des derniers recensements, ne brossent pas un portrait exact de la situation.

Certaines variables auraient dû être prises en compte dans leur interprétation. Mentionnons l'origine des personnes immigrantes. Si, au lieu de comparer les transferts linguistiques vers l'anglais des immigrants ayant fréquenté un cégep, toutes origines confondues, nous les regroupons par pays de provenance, par exemple les anglotropes (allophones de langue maternelle non latine ou ne venant pas de pays de la francophonie internationale) ou les francotropes (allophones de langue maternelle latine ou venant de pays de la francophonie internationale), nous obtenons des résultats très différents. En effet, on constate que la fréquentation d'un cégep n'a pratiquement aucun effet sur les transferts linguistiques.

Bien que les données brutes de Statistique Canada démontrent que les allophones qui ont fréquenté un

cégep effectuent plus souvent un transfert linguistique vers l'anglais, ce phénomène semble davantage lié à leurs origines qu'à la fréquentation d'un cégep de langue anglaise. En effet, c'est ce facteur qui, dès le départ, détermine s'ils seront plus sujets à fréquenter un cégep de langue anglaise. Cette même logique s'applique pour le second argument, soit celui de la langue au travail. Dans l'utilisation du français ou de l'anglais au travail par les immigrants, là aussi, c'est leur origine qui semble déterminante.

Maintenant que nous avons fait le point concernant ces deux arguments, la question que nous devons nous poser est la suivante : comment convaincre ces immigrants anglotropes, qui auraient tendance à intégrer les milieux scolaire et professionnel anglophones, d'apprendre et d'utiliser le français dans la vie commune publique au Québec? Là est le véritable débat. Mais une chose est certaine, il est impératif que les personnes immigrantes s'intègrent à la vie en français afin d'assurer une meilleure cohésion sociale au Québec.

Étude 3

- **Projet CLUF (conscience linguistique et usage du français)**

Le projet CLUF propose de cerner l'usage du français ainsi que les représentations et le sens donné au choix de la langue dans les situations de communication. Au moyen d'une vaste enquête, ce projet vise, en d'autres mots, à répondre aux questions fondamentales suivantes : quelles sont les pratiques des citoyens québécois dans l'espace public? et quel sens donnent-ils à ces dernières? L'intention est de compléter l'analyse habituelle selon la langue maternelle, la langue d'usage au foyer ou la langue de travail, telle que mesurée par les recensements, par l'ajout de situations de communication dans l'espace public et d'y relier le sens sociolinguistique (utilitaire d'un côté et symbolique et identitaire de l'autre) donné au choix de la langue utilisée.

Le Conseil désire obtenir une lecture actuelle des comportements linguistiques de la population québécoise. Cette enquête vise aussi à identifier et à mesurer l'importance des changements de comportements linguistiques et d'attitudes ou de représentations à l'égard du français qui sont en train de se produire, notamment entre les moins de 35 ans et les plus de 35 ans, sous l'effet de multiples facteurs sociaux, culturels, économiques et technologiques renforcés notamment par la mondialisation de l'information et l'ouverture des marchés. Par ailleurs, une attention particulière est portée à la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, puisque c'est principalement sur ce territoire que se joue la concurrence linguistique entre les groupes, ainsi qu'aux enfants de la loi 101 allophones de moins de 35 ans.

La taille de l'échantillon utilisé pour l'enquête est la suivante :

- 1 500 francophones (langue maternelle) dans la RMR de Montréal *(750 de moins de 35 ans et 750 de plus de 35 ans)*;
- 750 anglophones (langue maternelle) dans la RMR de Montréal *(375 de moins de 35 ans et 375 de plus de 35 ans)*;
- 3 000 allophones (langue maternelle) dans la RMR de Montréal *(1 500 de moins de 35 ans et 1 500 de plus de 35 ans)*;
- 1 500 personnes (francophones, anglophones et allophones) dans le reste du Québec *(750 de moins de 35 ans et 750 de plus de 35 ans)*.

Un échantillon supplémentaire a été tiré pour réaliser 1 400 entrevues dans la région administrative de Gatineau.

La remise des biens livrables de la collecte de données est fixée à la fin du mois d'avril 2010. L'épuration de la base de données et les premières analyses de données se feront d'ici l'été et la rédaction des rapports commencera à l'automne.

En parallèle à cette démarche quantitative, le Conseil mènera des réflexions sur le sens donné à la langue en société, sur les rapports entre la langue, le sentiment d'appartenance et le développement d'une identité personnelle et sociale. Il conduira ou commandera aussi des études qualitatives à caractère ethnolinguistique pour mieux comprendre comment s'opère le choix d'une langue dans un contexte donné de communication, pour mieux appréhender la façon de promouvoir l'utilisation de la langue officielle et commune par les citoyens aptes à communiquer dans une ou plusieurs autres langues. Il étudiera donc, notamment, comment se négocient les accommodements linguistiques en milieu de travail, dans les commerces ou dans la rue.

Étude 4

- **Insertion linguistique des allophones de Montréal (ILAM)**

Le projet ILAM porte sur l'insertion linguistique des allophones de Montréal, notamment en lien avec leur insertion sur le marché du travail. De nature qualitative, cette étude vise à recueillir des informations concernant le parcours migratoire et d'insertion linguistique des immigrants allophones, ainsi qu'à faire ressortir les difficultés liées à la non-connaissance du français qu'ils rencontrent.

L'analyse du récit des expériences vécues par les personnes immigrantes depuis leur arrivée ainsi que de leurs perceptions concernant la situation linguistique au Québec, la langue française (son apprentissage et son usage) et l'ouverture de la société d'accueil permettra d'approfondir la réflexion sur les pistes d'actions possibles qui favorisent la francisation des immigrants allophones et leur insertion dans la société d'accueil.

Une dizaine de rencontres avec des intervenants de différents organismes montréalais offrant des services d'aide à l'emploi à la population immigrante ont été effectuées en février et mars 2009 par deux agentes de recherche. Ces rencontres ont été effectuées pour mieux cerner les profils et les parcours des immigrants qui ne parlent pas français, ainsi que pour dresser un portrait global des différents défis qu'ils rencontrent.

Afin d'approfondir les différents aspects soulevés au cours des discussions avec les intervenants, 25 entrevues semi-dirigées d'une heure ont été menées auprès d'immigrants allophones adultes qui fréquentent l'un des organismes offrant des services d'aide à l'emploi sélectionnés. Ces immigrants, d'origines diverses, établis au Québec depuis au moins un an, ont tous en commun la non-connaissance ou une faible connaissance du français.

Le rapport de recherche est en cours de rédaction. Il sera finalisé à l'automne 2010 et publié au début de 2011.

Dans le cadre de l'orientation 4 du plan stratégique, *Mettre en valeur la politique linguistique québécoise et souligner la vitalité du français*, le Conseil supérieur de la langue française a mené les activités suivantes :

Axe d'intervention 4.1

La politique linguistique québécoise

Objectif 1

Mieux faire connaître la politique linguistique au Québec et à l'extérieur du Québec.

RÉSULTATS

Participation à la réunion des responsables des organismes linguistiques, à Liège, en novembre 2009

Cette rencontre annuelle est une occasion unique pour les responsables des organismes linguistiques du Québec, de la Belgique, de la Suisse romande et de la France de se rencontrer afin de partager leur expérience sur la gestion de différents dossiers

linguistiques. Ce moment d'échange et de discussion a permis au président du Conseil supérieur de la langue française du Québec d'informer ses homologues sur les enjeux linguistiques auxquels le Québec a fait face au cours des derniers mois. Cette rencontre a notamment permis l'adoption d'une déclaration commune instituant le réseau OPALE qui se donne pour mission, entre autres, de réaffirmer la nécessité d'une politique linguistique, tant pour les dirigeants que pour les citoyens. Le réseau espère également améliorer la visibilité et la portée des actions des partenaires en faisant clairement apparaître leur caractère concerté.

Participation au colloque international *La communication avec le citoyen, efficace et accessible?*, avec les organismes de la langue de la Communauté française de Belgique, de France et de la Suisse romande, à Liège, les 27 et 28 novembre 2009

Réunis à Liège à l'issue du colloque *La communication avec le citoyen, efficace et accessible?*, les organismes francophones de politique linguistique ont établi un consensus sur les constats suivants :

- De nombreuses études démontrent que bien des documents rédigés à l'intention des citoyens restent inintelligibles ou mal interprétés, en particulier par les plus faiblement scolarisés. Faut-il rappeler que nos sociétés industrialisées comptent toutes quelque 10 % d'analphabètes fonctionnels. Même les plus scolarisés des citoyens éprouvent des difficultés à bien comprendre certains textes et documents administratifs.
- Ces dysfonctionnements de la communication ont des conséquences diverses, mais toutes sont socialement ou économiquement coûteuses : fossé entre le citoyen et les pouvoirs en principe à son service, mécontentement des usagers, perte de productivité pour les entreprises, gaspillages, exclusion sociale, endettement, etc.
- Bien des initiatives existent en francophonie pour rendre accessible l'information officielle; elles ont pour premier objectif la modernisation de l'Administration, mais ne mettent pas suffisamment en lumière les aspects langagiers et sociaux de la problématique.

Allocution du président du Conseil supérieur de la langue française lors du congrès annuel de l'Association québécoise des professeurs de français, le 4 novembre 2009

Dans une allocution intitulée *La langue française, un fil conducteur entre le passé et l'avenir*, le président a sensibilisé l'auditoire à l'importance du relèvement global du niveau de maîtrise de la langue, qui est probablement l'un des facteurs qui permettront au Québec de demeurer une société de langue française au cœur de l'Amérique. Il lui a rappelé que cette maîtrise est essentielle au maintien du lien avec la communauté francophone internationale; elle l'est tout autant pour la construction de la sécurité linguistique qui permet à une langue de prospérer dans un monde plurilingue, comme l'est de plus en plus le Québec.

Conférence du directeur de l'administration et des communications du Conseil supérieur de la langue française lors du congrès annuel de l'Association québécoise des professeurs de français, le 5 novembre 2009

Dans sa conférence intitulée *L'histoire du français du Québec pour les professeurs de français : trousse de départ*, Robert Vézina a présenté un certain nombre de connaissances de base relatives à l'histoire de la langue française, plus particulièrement à celle de la variété en usage au Québec.

Allocution du président du Conseil supérieur de la langue française lors de la soirée de la francophonie du Club Richelieu de Brossard, le 23 mars 2010

Cette allocution intitulée *L'avenir du français au Québec : une francisation réussie et du travail en*

français avait pour but de sensibiliser les membres du Club à plusieurs thèmes, dont la maîtrise de la langue, sa valeur utilitaire et les problématiques liées à la rétention des personnes immigrantes qui font l'effort d'apprendre le français.

Axe d'intervention 4.2

La sensibilisation à la vie en français

Objectif 1

Promouvoir et valoriser la vie en français dans l'espace public.

Objectif 2

Souligner l'apport remarquable en faveur de la langue française de personnes, de groupes, d'organismes ou d'entreprises.

RÉSULTATS

Tenue du forum *Le français, une langue pour tout et pour tous?*

Le Conseil supérieur de la langue française a participé, les 3 et 4 avril 2009, au forum *Le français, une langue pour tout et pour tous?*, événement qu'il a organisé en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde. L'activité, qui se déroulait au complexe des sciences Pierre-Dansereau de l'Université du Québec à Montréal, a réuni 261 citoyens, spécialistes et personnalités connues. Ce forum visait à cerner les principaux enjeux actuels et futurs entourant notre langue : le français permet-il l'intégration des Québécois issus de l'immigration? Quel est le rapport entre langue française et langues autochtones? Quelles relations la « génération 101 » et l'ensemble des Québécois entretiennent-ils avec le français, l'anglais et les autres langues? Le forum visait aussi à esquisser des voies d'action pour que la langue française soit un outil de développement d'un Québec ouvert sur la diversité.

Publication du livre *Le français, une langue pour tout et pour tous?*, sous la direction de Léonore Pion et Robert Vézina, Fides, Institut du Nouveau Monde, Conseil supérieur de la langue française, 2009, 110 p.

Le livre *Le français, une langue pour tout et pour tous?* rend compte des discussions qui ont eu lieu durant le forum du même nom. Grâce à ses nombreuses photos, à ses articles journalistiques, à ses encadrés explicatifs et à ses entrevues, ce petit livre, paru dans la collection des Suppléments de *L'état du Québec*, permet aux plus néophytes comme aux habitués de la question linguistique de faire le point sur le sujet et de rafraîchir leurs connaissances grâce à des repères historiques, légaux, politiques et sociologiques.

Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre le Conseil supérieur de la langue française et l'Institut du Nouveau Monde. Le livre est disponible aux éditions Fides ainsi qu'en librairie.

Prix et décorations décernés par le Conseil supérieur de la langue française

L'Ordre des francophones d'Amérique

Dans l'optique d'une reconnaissance du fait français en Amérique et d'un rayonnement du Québec dans le monde, le Conseil de la langue française a institué l'Ordre des francophones d'Amérique, le 3 juillet 1978. Cette distinction, décernée annuellement par le Conseil, a pour objet de reconnaître le mérite de personnes qui se sont consacrées au maintien et à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

Les récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique en 2009

Pour le Québec :

Monsieur André Gladu, cinéaste

Monsieur Gilles Pellerin, écrivain et militant pour la Coalition pour la diversité culturelle

Pour l'Ontario :

Madame Liliane Vincent, directrice des Services aux francophones

Pour l'Ouest canadien :

Monsieur Ibrahima Diallo, doyen au Collège universitaire de Saint-Boniface

Pour l'Acadie :

Monsieur Aurel Schofield, coordonnateur pour la formation médicale francophone du Nouveau-Brunswick

Pour les Amériques :

Madame Silvia Pratt, traductrice et interprète (français-espagnol), au Mexique

Pour les autres continents :

Monsieur Hidehiro Tachibana, professeur de français à l'Université de Waseda, au Japon

Le Prix du 3-Juillet-1608

En 1978, à l'occasion du 370e anniversaire de la fondation de Québec, le Conseil de la langue française a créé le Prix du 3-Juillet-1608, en même temps qu'il instaurait l'Ordre des francophones d'Amérique. Le Conseil remet annuellement ce prix à un organisme qui œuvre à l'épanouissement de la langue et de la culture de l'Amérique française.

Le Prix du 3-Juillet-1608 a été remis en 2009 au Centre de recherche en civilisation canadienne-française de l'Université d'Ottawa, en Ontario, pour sa grande contribution au développement de la francophonie nord-américaine.

Le Centre de recherche en civilisation canadienne-française a été fondé en 1958. Unité de recherche pluridisciplinaire rattachée à la Faculté des arts de l'Université d'Ottawa, cet organisme scientifique et culturel est voué à la diffusion et à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises ainsi qu'au développement de la francophonie en Amérique. Il a pour principale mission de susciter et de promouvoir la recherche concernant tous les aspects du Canada français, en particulier de l'Ontario, mais également du Québec. Source de fierté pour les milieux minoritaires, le Centre est devenu, au fil des ans, le dépositaire de la mémoire collective de l'Ontario français et un lieu de ressourcement indispensable à la survie des francophones de cette province. Il contribue ainsi grandement au développement de la francophonie nord-américaine.

Le prix littéraire Émile-Ollivier

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été créé à l'occasion du Forum de la francophonie, le 1er mai 2004, par le Conseil supérieur de la langue française, avec la collaboration du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Le Conseil veut ainsi rendre hommage à l'écrivain Émile Ollivier, originaire d'Haïti et décédé le 10 novembre 2002. Émile Ollivier a été membre du Conseil de la langue française de 1989 à 1998. Le prix récompense une œuvre – roman, nouvelle, récit ou essai – publiée en français par une maison d'édition francophone du Canada, mais de l'extérieur du Québec. Le Conseil désire, par l'attribution de ce prix, manifester l'importance de la création littéraire et de la maîtrise de la langue dans la vie culturelle des francophones.

Le prix littéraire Émile-Ollivier a été remis en 2009 à monsieur Daniel Marchildon, pour son roman *L'eau de vie (Uisge beatha)*, publié aux Éditions David.

Monsieur Marchildon habite la région de Penetanguishene, située à environ 150 km au nord de Toronto. Titulaire d'un baccalauréat spécialisé en traduction et en lettres françaises de l'Université d'Ottawa, il a publié plusieurs ouvrages à caractère historique. M. Daniel Marchildon a reçu de nombreux prix pour son œuvre qui comprend des romans pour la jeunesse, des nouvelles littéraires, des scénarios pour la télévision et le cinéma, et des

textes pour l'alphabétisation populaire. L'œuvre de M. Daniel Marchildon se distingue par son originalité, de même que par la qualité de son écriture et de sa documentation.

Le prix Jules-Fournier

Ce prix a été créé en 1980 afin de promouvoir la qualité de la langue écrite dans les médias. Il évoque la carrière du journaliste québécois Jules Fournier (1884-1918), qui était reconnu pour la vigueur, la clarté et la précision de son style. Il a travaillé successivement aux journaux *La Presse*, *Le Canada*, *Le Devoir* et *La Patrie* avant de succéder à Olivar Asselin, à la direction du journal *Le Nationaliste*, et de fonder par la suite son propre journal, *L'Action*.

Le prix Jules-Fournier 2009 a été remis à Madame Isabelle Hachey, journaliste au quotidien *La Presse* lors du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qui se tenait à Sherbrooke le 14 novembre 2009.

Le prix Raymond-Charette

Le prix Raymond-Charette a été créé en 1999. Il vise à promouvoir la qualité de la langue parlée dans les médias. Raymond Charette (1929-1983) était reconnu pour ses qualités professionnelles exceptionnelles et pour sa maîtrise exemplaire de la langue française. Il a fait ses débuts comme annonceur et réalisateur à la section francophone du Service international de Radio-Canada, en 1953. L'année suivante, il a été annonceur au réseau francophone. Deux des émissions qu'il a animées l'ont particulièrement fait connaître : *Tous pour un*, de 1963 à 1966, et *Atome et galaxies*, de 1967 à 1969.

Le prix Raymond-Charette 2009 a été décerné à Monsieur Raymond Archambault, animateur à la retraite de la radio de Radio-Canada, pour l'ensemble de sa carrière, au cours de laquelle il a contribué à la diffusion d'une langue de qualité. Le prix lui a été remis lors du congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qui se tenait à Sherbrooke le 14 novembre 2009.

Toutes les informations sur les prix, les lauréats et les récipiendaires peuvent être consultées sur le site Internet du Conseil à l'adresse suivante : www.cslf.gouv.qc.ca.

Dans le cadre de l'orientation 5 du plan stratégique, *Moderniser l'offre de service et accroître la performance de l'organisation*, le Conseil supérieur de la langue française a mené les actions suivantes :

Axe d'intervention 5.3

La gestion des compétences et des savoirs

Objectif 1

Implanter une culture de reconnaissance afin d'attirer et de retenir un personnel compétent et performant.

Objectif 2

Favoriser le développement des compétences des gestionnaires et du personnel.

Objectif 3

Faciliter la transmission et l'actualisation des savoirs stratégiques.

RÉSULTATS

Le Conseil supérieur de la langue française contribue à l'amélioration et au développement des compétences de ses employés et gestionnaires. Il encourage la mise à niveau et le perfectionnement des compétences par la formation continue. Au cours de l'exercice financier 2009-2010, la moitié du personnel du Conseil a participé à des activités de formation continue pour un total de 15,5 jours de formation.

Dans un contexte de renouvellement important de son personnel, le Conseil met en place diverses mesures visant à faciliter la transmission des savoirs stratégiques et le transfert d'expertise. Ainsi, au

cours de l'année financière 2009-2010, le Conseil s'est préparé au départ à la retraite de son directeur général en permettant à son successeur désigné d'assumer progressivement ses fonctions administratives. De même, un chercheur d'expérience, parti à la retraite en cours d'année, agit en tant que personne-ressource auprès d'un agent de recherche nouvellement recruté.

PROSPECTIVE 2010-2011

Le Conseil envisage de poursuivre ou d'entreprendre les activités et les travaux suivants au cours de l'exercice 2010-2011.

Prise de position

Sur l'usage du français en privé et en public chez les Québécois âgés de moins de 35 ans et de plus de 35 ans.

Recherche

- Projet Conscience linguistique et usage du français (CLUF).
  - Volet quantitatif : analyse de la base de données et premiers rapports en 2011 (pour Gatineau et l'ensemble du Québec).
  - Volet qualitatif : sélection de projets qualitatifs proposés par des équipes de recherche universitaire et élaboration à l'interne, notamment :
    - *Quand et pourquoi les jeunes Montréalais utilisent-ils l'anglais et le français dans différents contextes publics?* Patricia Lamarre, Benoît Côté et Michel Pagé;
    - *Usages linguistiques en milieu de travail chez de jeunes gestionnaires dans le contexte montréalais,* Sébastien Arcand.
- Étude qualitative sur l'intégration linguistique des allophones à Montréal (projet ILAM), Nathalie St-Laurent et Shaha El-Geledi. Fin des entrevues, analyse de la base d'information et rédaction du rapport. Publication du rapport début 2011.
- Étude sur l'usage du français dans la recherche universitaire au Québec. Dossier à ouvrir.

QUATRIÈME PARTIE

Présentation des résultats en fonction de la mission d'information

En vertu de sa mission d'information qui lui est confiée par la Charte de la langue française, le Conseil supérieur de la langue française peut informer le public sur toute question relative à la langue française au Québec (article 188).

Ainsi, le Conseil a procédé à la mise en ligne de son nouveau site Internet en août 2009, dans lequel il a mis gratuitement ses études à la disposition du public. Il y a publié de façon régulière des actualités linguistiques qui comprennent, entre autres, des nouvelles sur la langue française et des résumés de diverses publications récentes.

Le Conseil a publié un avis, quatre études, une lettre d'opinion, quatre numéros du bulletin électronique *Francoscope* et le Rapport annuel de gestion 2008-2009. De plus, il a publié aux éditions Fides un ouvrage intitulé *Le français, une langue pour tout et pour tous?* en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde.

Sur le plan des relations avec les médias, dix communiqués ont été acheminés vers les fils de presse. Le président a accordé quatorze entrevues à la presse québécoise et a tenu deux rencontres éditoriales réunissant quatre journalistes au total. Le directeur de l'administration et des communications a accordé une entrevue à une radio montréalaise et la responsable des relations publiques a accordé une entrevue à une station de radio manitobaine.

Du côté des activités publiques, le président et le personnel de direction et de recherche ont prononcé sept conférences. Ils ont en outre participé et collaboré à l'organisation de quatre colloques et congrès.

Le Conseil a également fait son entrée dans le Web 2.0., qui occupe une place de plus en plus importante dans les communications. Afin de bien comprendre cette nouvelle réalité et de pouvoir en tirer profit, le Conseil a d'abord effectué une veille active à l'intérieur des médias sociaux sur différents sujets en lien avec la langue française. Il s'est ensuite doté d'une page Facebook dans laquelle il annonce ses événements, ses prix et différentes actualités en lien avec la langue française et la francophonie. Au 31 mars 2010, la page Facebook du Conseil comptait 178 adeptes. Lors de ses efforts de réseautage, le Conseil a ciblé notamment les journalistes québécois, les passionnés de la langue française, les francophones d'Amérique et d'Europe.

ANNEXE I

Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil supérieur de la langue française

Code adopté à la 2e assemblée du Conseil,
le 13 décembre 2002

Objet et champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (décret 824-98 du 17 juin 1998*), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil supérieur de la langue française.

2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil supérieur de la langue française, soit le président ainsi que les membres en titre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil supérieur de la langue française sont nommés ou désignés pour conseiller la ministre responsable de la Charte de la langue française sur toute question relative à la langue française au Québec. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.

4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions dans la pleine mesure de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence et intégrité, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discrétion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

Relations avec le public

6. Seuls peuvent agir ou parler au nom du Conseil, le président et, dans certains cas et par délégation, d'autres membres expressément mandatés par lui.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.

8. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

* Édicté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Activités politiques

9. Le président, en tant qu'administrateur d'État, doit informer le ou la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.

10. Le président, en tant qu'administrateur d'État dont le mandat est à durée déterminée, doit se est à temps partiel, il doit se démettre de ses fonctions, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve.

Conflits d'intérêts

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.

12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.

13. Pour éviter tout conflit d'intérêts, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil à ses membres dans le but d'obtenir leurs services, à l'exception, dans le cas du président, de la rémunération à laquelle il a droit dans le cadre de ses fonctions.

14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ni accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15. Le président du Conseil, en tant qu'administrateur d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association, dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.

Exclusivité de service

16. Le président, en tant qu'administrateur d'État à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité, qui l'a nommé, l'assigne aussi à d'autres fonctions.

17. Le président, peut, avec le consentement de l'autorité compétente, exercer des fonctions d'enseignement ou des activités didactiques rémunérées.

L'après mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser, à leur profit ou pour un tiers, de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. Le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Il doit s'assurer du respect, par tous les membres, des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.

20. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le ou la secrétaire générale associée responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.

21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.

22. L'autorité compétente fait part au membre visé du manquement reproché, ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée, et informe ce dernier qu'il peut, dans un délai de sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois, si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

ANNEXE II

Règlement intérieur du Conseil supérieur de la langue française

Règlement adopté à la 2e assemblée du Conseil,
le 13 décembre 2002

Charte de la langue française
(L.R.Q., c. C-11, art. 196)

Section I
Tenue des assemblées

1. Le Conseil supérieur de la langue française se réunit aussi souvent que nécessaire, mais il doit tenir au moins six assemblées par année.

Section II
Convocation

2. Sur demande du président, un avis de convocation est envoyé à chaque membre au moins cinq jours ouvrables avant la tenue d'une assemblée, mentionnant l'endroit, la date et l'heure de la tenue de l'assemblée.

   Cet avis est accompagné d'un projet d'ordre du jour. Cependant, sur consentement de la majorité des membres, le Conseil peut, en assemblée, considérer toute autre question qui lui est soumise.

3. À la demande de quatre membres du Conseil, le président est tenu de convoquer une assemblée. Cette demande doit être signée par les quatre membres et contenir le projet d'ordre du jour.

4. Dans un cas qu'il juge d'urgence, le président peut convoquer une assemblée extraordinaire sans tenir compte des dispositions de l'article 2; l'avis de convocation peut alors être donné verbalement, par télégramme ou par tout autre moyen technique et il doit mentionner le sujet pour lequel l'assemblée est convoquée.

Section III
Décisions

5. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des membres présents. Le vote se déroule à main levée, à moins que l'un des membres ne demande la tenue d'un scrutin secret.

6. Un membre ne peut se faire représenter ni exercer son droit de vote par procuration.

7. Une décision prise au cours d'une assemblée peut être reconsidérée avec le consentement des deux tiers des membres présents.

Section IV
Procès-verbaux

8. Le président, ou un membre du personnel du Conseil autorisé à le faire par ce dernier, dresse les procès-verbaux de toute assemblée du Conseil.

9. Les procès-verbaux sont approuvés à la majorité des membres du Conseil.

10. Tout procès-verbal adopté doit être signé par le président, ou par un membre du personnel du Conseil autorisé à le faire par ce dernier.

Section V
Relations avec le public

11. Le président est autorisé à parler au nom du Conseil ou à agir comme son représentant. Tout autre membre peut être habilité à parler au nom du Conseil sur mandat du président ou par décision du Conseil.

Section VI
Absences

12. Si un membre omet d'assister à trois assemblées consécutives, le président peut le convoquer pour qu'il justifie ses absences. Lors de l'assemblée suivante, le Conseil peut délibérer sur l'opportunité de recommander au gouvernement la révocation de la nomination de ce membre.

Section VII
Entrée en vigueur

13. Le présent règlement entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil.

Conseil supérieur
de la langue
française
Québec